



FORÊT PRIVÉE

LE NOUVEAU RÉGIME FORESTIER N'APPORTE PAS DE CHANGEMENT MAJEUR À L'ENCADREMENT LÉGISLATIF DE LA FORÊT PRIVÉE. LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS MIS EN PLACE AU COURS DES 15 DERNIÈRES ANNÉES SONT RECONDUITS, NOTAMMENT LA RÉGIONALISATION DE LA PRISE DE DÉCISION PAR LES AGENCES RÉGIONALES DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES ET LE STATUT DE PRODUCTEUR FORESTIER. LE MINISTÈRE MAINTIENT ÉGALEMENT LES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX PRODUCTEURS FORESTIERS.

INVESTISSEMENTS MASSIFS

→ Le gouvernement du Québec investit quelque 70 millions de dollars par année pour soutenir les efforts de milliers de producteurs forestiers qui aménagent leur boisé. Ces investissements sont gérés par un réseau compétent sur lequel le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) veut continuer de s'appuyer, tout en s'assurant que les Québécois tirent le maximum de chaque dollar investi en forêt privée. Le réseau d'expertise professionnelle et technique, développé au fil des années pour appuyer les propriétaires, favoriser de saines pratiques et contribuer à l'approvisionnement des usines, est reconnu comme étant un atout majeur pour assurer une gestion adéquate des sommes investies.

Rendez-vous de la forêt privée en 2011

Malgré le peu de changements apparents dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, les partenaires de la forêt privée ont été invités à faire le point sur les façons de faire pour s'assurer que la forêt privée contribue davantage au développement socioéconomique des régions.



Le 30 mai 2011 s'est tenu le *Rendez-vous de la forêt privée*. Pour une quatrième fois en 15 ans, les partenaires étaient appelés à convenir d'une entente renouvelée pour le développement des forêts privées.

Les partenaires nationaux (la Fédération des producteurs de bois du Québec [FPBQ], le Regroupement des sociétés en aménagement forestier du Québec [RESAM], le Conseil de l'industrie forestière du Québec [CIFQ], la Fédération québécoise des municipalités [FQM], les agences régionales de mise en valeur des forêts privées et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune) ainsi que plusieurs acteurs de la sphère professionnelle concernés par la mise en valeur de la forêt privée ont assisté à cette rencontre.

BASE DU PARTENARIAT : VISION ET OBJECTIFS COMMUNS

La vision développée par les partenaires :

Une forêt privée qui contribue, de façon durable, au développement du Québec et de ses régions par la création de richesses économiques et de retombées sociales et environnementales.

Cinq objectifs pour soutenir cette vision :

- **objectif 1** : Accroître la production de valeur des territoires forestiers privés;
- **objectif 2** : Maintenir, développer et rendre plus accessible le réseau d'expertise déjà en place servant à encadrer les actions des propriétaires;
- **objectif 3** : Contribuer au renouvellement de la main-d'œuvre sylvicole, technique et professionnelle;
- **objectif 4** : Valoriser la qualité des avantages environnementaux (biodiversité, eau, sols et paysages);
- **objectif 5** : Saisir des occasions liées au marché du carbone et contribuer à la lutte contre les changements climatiques.

PARTENARIAT RENOUVELÉ EN FORÊT PRIVÉE

Dans le cadre du *Rendez-vous de la forêt privée 2011*, 30 décisions ont été adoptées concernant la mise en valeur et la protection des forêts privées. Ces décisions ont permis de convenir des éléments suivants :

- L'État maintient son aide financière directe et indirecte;
- L'industrie forestière continue de contribuer financièrement à l'aménagement pour chaque mètre cube transformé en provenance de la forêt privée;
- La gouvernance du partenariat renouvelée et adaptée au contexte actuel pour être plus efficace;
- Le MRNF s'associera à des propriétaires prêts à s'engager davantage sur les plans temporel et financier, produisant ainsi un effet multiplicateur sur les investissements publics;

- Le MRNF choisit de reconnaître le modèle d'affaires des groupements forestiers. Cela permettra de rendre plus efficace la réalisation des travaux sur le terrain, d'accroître l'engagement des propriétaires, d'améliorer la garantie de retour sur les investissements de l'État, de favoriser un effet de levier des investissements de l'État sur d'autres activités de la filière forestière et de bénéficier de l'expertise multisecteur développée par les groupements;
- Dans le contexte où le MRNF a investi d'importantes sommes au cours des dernières décennies, les agences devront se donner une politique de protection des investissements;
- Le MRNF adaptera les programmes afin de tenir compte des nouvelles préoccupations de la population envers la forêt, au-delà de la seule production de bois.

Ce partenariat renouvelé permettra de maximiser les retombées de chaque dollar investi dans les boisés privés et instaurera des bases plus solides qui permettront à la forêt privée de demeurer une importante source d'approvisionnement de l'industrie forestière. Au cours des prochains mois, l'équipe ministérielle, en collaboration avec les partenaires nationaux et les agences régionales de mise en valeur des forêts privées, verra à concrétiser les changements convenus lors de cette rencontre.

Quelques chiffres relatifs à la forêt privée

- Nombre total de propriétaires de boisés : 129 850;
- Nombre de producteurs forestiers reconnus : 36 405 (seuls les producteurs forestiers reconnus ont accès aux programmes d'aide de l'État);
- Superficie productive totale : 6 666 800 ha (66 700 km²);
- Superficie forestière enregistrée : 3 003 290 ha (30 000 km²) (ces forêts appartiennent aux producteurs forestiers reconnus; les programmes sont mis en œuvre sur ces propriétés);
- La forêt privée est située à proximité des usines de transformation du bois et fournit de 20 % à 23 % des approvisionnements de bois rond;
- Proximité d'un bassin de main-d'œuvre fidèle, mais vieillissant, dont le renouvellement doit être assuré;
- Réseau d'expertise professionnelle et technique développé au fil des années pour soutenir les propriétaires;
- Parce que majoritairement située dans le sud du Québec, la forêt privée est la plus productive;
- Vitrine des Québécois sur les pratiques forestières, car elle est située en milieu habité, à proximité de la population.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la forêt privée, veuillez consulter le site suivant :

mrnf.gouv.qc.ca/forets/privées/index.jsp

Ressources naturelles
et Faune

Québec

